

**enssib**

école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Rapport de stage

**La Bibliothèque départementale de  
prêt du Vaucluse**

**Marc Dumont**

Sous la direction de Catherine Canazzi  
Conservateur en chef, directrice de la BDP du Vaucluse.

Je remercie Catherine Canazzi et l'équipe de la BDP du Vaucluse  
pour leur accueil chaleureux et leurs conseils avisés.

## **LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DU VAUCLUSE**

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA BDP DU VAUCLUSE ET DE SON ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>5</b>
1. Le département du Vaucluse	5
2. La BDP du Vaucluse	6
2.1. Bâtiments et installation matérielle .....	6
2.2. Personnels.....	7
2.3. Ressources matérielles et juridiques de la BDP du Vaucluse.....	11
3. Le fonctionnement du service	15
<b>LA BDP ET LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE DU VAUCLUSE .....</b>	<b>17</b>
1. Les bibliothèques de lecture publique du Vaucluse	17
1.1. Des équipements peu développés.....	17
1.2. Les équipements des "grandes villes".....	17
1.3. Les bibliothèques des villes moyennes.....	18
2. Le réseau des petites bibliothèques : un état des lieux peu brillant	19
2.1. Une disparité nord / sud.....	19
2.2. Un personnel aux statuts hétérogènes.....	20
2.3. La bibliothèque et les élus politiques locaux .....	21
3. La structuration du réseau par la BDP	22
3.1. Des missions multiples.....	22
3.2. Inciter les bibliothèques à se développer .....	24
3.3. Le développement d'une logique contractuelle grâce à l'utilisation de conventions .....	27
3.4. Le conservateur au centre d'un réseau .....	28
4. Professionnaliser les bibliothécaires	29
4.1. Les comités de lecture .....	29
4.2. Les actions de formation .....	30
<b>AUTRES TÂCHES RÉALISÉES AU COURS DU STAGE .....</b>	<b>32</b>
1. Participation aux activités du service	32
1.1. A l'occasion des tournées .....	32
1.2. Dans le service.....	32
2. Contacts avec d'autres stagiaires et travail autour du sujet d'étude	33
<b>ANNEXES .....</b>	<b>37</b>

## **INTRODUCTION**

Mon stage à la bibliothèque départementale (BDP) du Vaucluse s'est déroulé du 3 septembre au 23 novembre 2001, sous la direction de Catherine Canazzi. Conformément à la convention signée entre l'Enssib et le conseil général du Vaucluse, ces douze semaines ont été l'occasion de travailler sur le sujet d'étude déposé par la directrice et également de participer aux différentes activités du service. Le partage du temps entre le mémoire et les tâches liées au fonctionnement de l'établissement ne fut pas planifié de manière rigoureuse. La directrice et moi-même nous sommes mis d'accord pour une gestion souple, chaque partie du travail représentant approximativement la moitié du temps. Durant la période de stage, je fus associé à l'ensemble des tâches du service. Tous les membres du personnel m'ont volontiers confié et expliqué une partie de leur travail, et je les en remercie.

Le présent mémoire est divisé en trois parties. J'ai intégré au fur et à mesure des remarques la description de mes activités durant le stage. Il m'a en effet semblé un peu artificiel de leur consacrer une partie entière. D'abord, je décris le fonctionnement de la BDP, qui est à la fois un service du conseil général et en même temps un établissement autonome doté de ses propres règles de fonctionnement. Ensuite, j'étudie le rôle d'impulsion et de structuration que joue la BDP envers les bibliothèques du réseau. Il m'est en effet très rapidement apparu que la logique au sein du service était très largement résiliaire et territoriale. La bibliothèque départementale est ainsi un acteur essentiel au sein du réseau des établissements de lecture publique du Vaucluse, qu'elle contribue très largement à structurer. Par conséquent, j'ai consacré une part importante de mon temps et de mon travail à ces établissements. Enfin, je décris les autres tâches réalisées au cours du stage.

# *Présentation générale de la BDP du Vaucluse et de son environnement*

## **1. Le département du Vaucluse**

Il s'agit d'un territoire de taille moyenne (3450 km<sup>2</sup>), doté d'une population de 499.685 habitants et relativement rural ou semi-rural. Les centres administratifs sont Avignon, préfecture de 86.939 habitants, Carpentras et Apt, sous-préfectures de 24.212 et 11.506 habitants. L'activité économique comprend principalement le tourisme, l'agriculture - notamment la production de grands vins A.O.C et de fruits - et certaines filières industrielles agroalimentaires. Le département profite par ailleurs de l'attrance des grandes villes que sont Marseille et Lyon. Sur le plan politique, le conseil général est passé à gauche à l'occasion des élections du printemps 2001. En matière culturelle, le Vaucluse jouit d'une réputation internationale grâce aux différents festivals, dont le très célèbre festival de théâtre d'Avignon, créé en 1947 par J.Vilar et les chorégies d'Orange. De plus, il est doté d'un patrimoine très riche et d'un climat très favorable qui attirent les visiteurs tout le long de l'année. Pourtant, cet affichage fort autour des manifestations estivales et touristiques ne doit pas laisser croire que la situation en matière de lecture publique est florissante, comme on le verra par la suite.

## 2. La BDP du Vaucluse

Remonter à l'origine des BDP présente peu d'intérêt : plusieurs ouvrages et articles existent, qui le font de manière complète et rigoureuse. Dans l'histoire (relativement) récente de ce type de bibliothèques, la création de la BDP du Vaucluse date de 1982, et plus précisément de cette période que Bertrand Calenge qualifie de "mise à niveau" dans l'article qu'il a consacré à ces institutions dans *L'histoire des bibliothèques françaises*. Suite à différents rapports officiels commandés par le gouvernement socialiste de l'époque, le territoire français allait être entièrement couvert grâce à la création des dix-sept BCP manquantes. En même temps, la loi fondatrice du 2 mars 1982 et les lois de 1983 organisaient le transfert des Bibliothèques Centrales de Prêt (BCP) aux conseils généraux pour l'année 1986, dans un mouvement plus général de décentralisation. Le Vaucluse faisait partie des dix-sept départements "mis à niveau". Le département ne possède donc pas réellement d'histoire de la lecture publique et tout fut, d'une certaine manière, construit progressivement au moment de la décentralisation.

### 2.1. Bâtiments et installation matérielle

La BDP, installée à l'origine (1982) à Avignon est depuis 1991 dotée d'un bâtiment moderne, de 1400 m<sup>2</sup> approximativement, situé sur la commune de Sorgues, à 10 kilomètres au nord-est d'Avignon. Ce bâtiment, d'aspect moderne, est bâti sur deux étages, doté de bureaux bien éclairés et assez spacieux, d'une grande salle de réunion et de formation, de magasins larges et bien conçus, et d'un coin détente pour les personnels. Outre ces locaux, la BDP comprend un vaste garage destiné à accueillir les véhicules : deux bibliobus, un musibus et deux véhicules légers. Ces véhicules sont bien entretenus, plutôt modernes et renouvelés régulièrement par le conseil général. La situation dans la commune de Sorgues, suffisamment loin des tracasseries de la circulation d'Avignon, est d'autre part un atout puisque elle

permet une organisation cohérente et pratique des tournées. Quelques problèmes subsistent néanmoins : la toiture qui s'est envolée en 1998, est depuis cette date retenue par des haubans, en attendant la fin des batailles d'experts, quelques fuites d'eau persistent et la température est parfois étouffante l'été, parfois trop fraîche l'hiver, faute d'une climatisation qui serait fort utile aux hommes et aux documents.

En 1984, une annexe fut installée à Cadenet, dans le sud du département. Le bâtiment est un ancien local artisanal, doté d'un garage destiné au bibliobus, d'un atelier, d'une salle de réunion, de réserves et magasins, ainsi que d'une grande pièce où travaille le personnel. Cette annexe permet de desservir tout le sud du Vaucluse, notamment le Lubéron, ainsi que le massif montagneux du sud-est, autour d'Apt (voir cartes en annexe 1).

## **2.2. Personnels**

la Bibliothèque Départementale est pourvue de 19 postes qui se répartissent de la manière suivante : 1 poste de conservateur, directeur de l'établissement, 1 poste de bibliothécaire de catégorie A, créé en 2001 ( Bibliothécaire Territorial ), 8 postes de bibliothécaires de catégorie B, 6 postes de catégorie C et 3 postes d'agents administratifs chargés d'une fonction générale de secrétariat. Il n'y a aucun emploi précaire : ni Contrat-emploi-solidarité, ni Emploi-jeune. L'ensemble du personnel appartient à la fonction publique territoriale.

### **2.2.1. Répartition des fonctions**

Le tableau qui suit donne un aperçu des responsabilités exercées par chacun. Le modèle s'inspire de la gestion intégrée en vigueur dans de nombreuses administrations. Chaque bibliothécaire est responsable d'un fonds dont il suit l'ensemble. Cela comprend le suivi de la ligne budgétaire qui est attribuée, le choix des ouvrages ou phonogrammes, leur commande, catalogage puis transmission aux magasiniers pour équipement. Seule la partie proprement

budgétaire (pré-engagement pour transmission au conseil général<sup>1</sup>, suivi des factures...) réalisée et centralisée par une secrétaire, leur échappe.

---

<sup>1</sup> La directrice n'est pas ordonnateur secondaire. Tous les engagements budgétaires passent donc par le conseil général.

Annexe de Cadenet :

Grade	Fonctions
Bibliothécaire territoriale	Directrice adjointe
Assistant qualifié	Secteur jeunesse : fictions et documentaires
Assistant qualifié	Secteur adulte : fictions, documentaires
Conducteur spécialisé	Equipement des ouvrages, tournées bibliobus (chauffeur)

Centrale de Sorgues :

Effectif	Grade	Fonctions	Remarques particulières
1	Conservateur en chef des bibliothèques	Directrice de la BDP	
1	Assistant qualifié de conservation	Secteur jeunesse	
1	Assistant qualifié	Secteur adulte : documentaires	
1	Assistant qualifié	Secteur adulte : fictions	
1	Assistant	Bandes-dessinées, Assistance informatique	
2	Agent technique	Equipement des ouvrages, tournées bibliobus	
2	Assistant qualifié	Secteur discothèque	Rotation des

		(classique-jazz et chansons-rock)	secteurs tous les trimestres
1	Conducteur spécialisé	Equipement des C-D et tournées du musibus	Chauffeur attaché exclusivement à la discothèque
3	Adjoint et agents administratif	Partie budgétaire Secrétariat général	rattachés à la direction
1	Agent administratif	Equipement des ouvrages	
1	Agent technique	Equipement, assistance informatique, menues réparations, tonte de la pelouse...	Titulaire du permis poids-lourds Connaissances en informatique

### 2.2.2. Répartition des fonctions et continuité du service

De manière générale, la répartition des fonctions permet d'assurer l'ensemble du service de manière cohérente et souple. Les chauffeurs et bibliothécaires n'ont aucune tournée propre, la répartition par secteur géographique s'effectuant à tour de rôle au cours des trimestres. De cette façon, les personnels ne s'approprient pas certaines parties du département et le remplacement est aisé en cas d'imprévu (maladie notamment). D'autre part, l'agent technique est titulaire du permis poids lourds depuis 1992 (permis financé par le conseil général), il peut ainsi remplacer les chauffeurs absents, ce qui rend quasiment impossible d'éventuelles annulations. Enfin, le statut de l'ensemble des personnels, fonctionnaires titulaires, ainsi que le choix opéré de n'embaucher aucun vacataire ou contrat précaire me permet opportun en terme de gestion de personnel puisqu'il renforce la continuité du service.

## 2.3. Ressources matérielles et juridiques de la BDP du Vaucluse

### 2.3.1. La BDP, un service du conseil général

Le statut des BDP fut fixé par différents textes, notamment les textes de 1945, 1985 et 1991. Si l'on peut affirmer que les missions ne sont pas véritablement définies de manière définitive par les textes de loi, le statut de ces institutions est en revanche relativement clair. La bibliothèque départementale est un service du conseil général, donc soumis aux décisions et votes des élus locaux ; en tant que tel, la BDP est également soumise au fonctionnement de l'administration du conseil général (annexe 6). Ainsi, elle est intégrée à la direction de l'éducation, de la culture et des sports. Cette direction est elle-même étroitement liée à la commission des élus du conseil général chargée de ces affaires (commission de la culture et de l'éducation). On peut noter qu'à l'occasion des dernières élections de l'assemblée départementale (2001), l'organisation des commissions - donc du travail politique et administratif - fut modifiée (annexe 8 et 9). Jusqu'alors, la BDP était rattachée à la commission de la culture et du tourisme. Un tel rapprochement mérite d'être signalé : le tourisme est un secteur particulièrement lourd, doté d'une symbolique très forte<sup>2</sup> et d'un budget conséquent. Le département du Vaucluse, en rapprochant ces secteurs, avait effectué un choix qui n'est pas si courant et lourd de sens pour la bibliothèque. Il est en effet très clair que la lecture publique concerne essentiellement les habitants du Vaucluse et très peu les touristes. La mission de la bibliothèque départementale passe davantage par le développement d'une culture du quotidien et de la proximité que par des actions estivales de prestige. De plus, et à l'inverse d'autres départements, où la bibliothèque est rattachée directement à la Direction Générale des Services (DGS), la BDP du Vaucluse connaît un double filtre administratif, celui du directeur de

---

<sup>2</sup>. Le tourisme est l'activité économique la plus importante du Vaucluse, en particulier en terme d'emploi. On peut préciser par ailleurs que le président de cette commission était T. Mariani, député-maire de Valréas, commune non dotée de bibliothèque et sans projet d'équipement.

l'éducation, de la culture et du sport et celui du directeur des services (annexe 6).

### 2.3.2. Le budget, comparaison avec d'autres départements

Le budget initial de la BDP s'élevait en 2001 à 1 307 500,00 francs, dont 774 006,00 francs consacrés aux acquisitions de documents. A cette dernière somme s'ajoutait un crédit CNL de 114 895,00 francs (annexe 4). Le budget attribué par le conseil général pour les acquisitions est depuis quelques années relativement stable. La moyenne de dépense par habitant pour ce poste s'élève à 4,11 francs, pour une moyenne régionale de 7,52 francs. Au regard des autres départements de la région, le Vaucluse est donc bon dernier, comme on peut le constater.

Département	Budget total (crédits CNL inclus)	Moyenne par habitant
Vaucluse	888 901,00	4,11
Bouches-du-Rhône	2 628 987,00	7,81
Var	2 421 000,00	8,03
Hautes-Alpes	917 000,00	9,36
Alpes-Maritimes	1 553 192,00	8,32

Cependant, ce jugement doit être nuancé. En effet, le parc automobile est récent et bien entretenu, le conseil général ayant géré soigneusement son renouvellement. J'ai ainsi assisté au cours de mon stage à l'inauguration du nouveau bibliobus. Précisons qu'un tel équipement coûte approximativement 900.000 francs, ce qui constitue un investissement non négligeable pour une collectivité relativement modeste. En outre, la BDP a été réinformatisée en 1999, pour un montant supérieur à 1 million de francs.

### 2.3.3. Les collections

Fonds de monographies : la création des fonds date de 1983. Ils s'élèvent actuellement à 162.764 ouvrages (annexe 3). En 2000, pour la première fois, un plan de désherbage était lancé à la BDP. J'ai donc pu observer les

différentes étapes, depuis la sélection des ouvrages jusqu'à leur destruction ou leur attribution au COBIAS<sup>3</sup>. La répartition budgétaire annuelle permet un accroissement approximatif de 10.000 ouvrages par an.

- Les fonds musicaux datent de 1991, sous forme de disques vinyles à l'origine, puis de CD par la suite. Des partitions sont également proposées aux usagers. Le budget annuel permet l'accroissement de 1500 à 2000 CD environ (annexe 3).

La répartition est la suivante :

Types de documents	Nombre
Documents adultes	97314
Documents enfants	65450
Total documents écrits	162764
Phonogrammes	22152
Vidéogrammes	161
Total documents sonores	22152

J'ai été associé au cours des semaines de stage aux acquisitions des fonds musicaux. Cela fut l'occasion d'apprendre à connaître les outils utilisés par les discothécaires, revues spécialisées ou généralistes, sites de l'Internet proposant des sélections ...

- Autres genres : il s'agit de 48 abonnements de périodiques ; la BDP possède également un fonds de vidéo, qui sont intégrées aux caisses thématiques accompagnant les expositions. Quelques cédéroms ont été achetés mais il n'existe pas encore de véritable politique pour ce support. Le stage fut d'ailleurs l'occasion de participer au groupe de travail interne piloté par la directrice adjointe et chargé d'élaborer un ensemble de critères destinés à structurer l'achat et la diffusion de ces supports. A l'occasion des trois séances auxquelles j'ai participé, trois points furent abordés :

---

<sup>3</sup> Le COBIAS est une banque régionale propre à la région PACA, chargée de récupérer des livres usagés pour les réexpédier dans les pays pauvres. Il se situe dans le sud du département.

- le recensement des cédéroms possédés par la BDP et leur contenu thématique, la recherche des procédures utilisées dans les autres bibliothèques.
  - l'élaboration et l'utilisation d'une grille de catalogage sur le logiciel Orphée.
  - l'élaboration d'un guide à destination des dépositaires avec analyse de contenu et de structure du cédérom.
- Les expositions : comme de nombreuses bibliothèques départementales, la BDP du Vaucluse constitue un fond d'expositions destinées aux bibliothèques du réseau. Le fonds comprend actuellement 41 expositions.

#### 2.3.4. Diffusion et mise en valeur des collections

- Le logiciel

En 1999, la BDP, qui utilisait auparavant Tobias, a opté pour Orphée. Ce logiciel, installé sur le serveur de la BDP, est doté de l'ensemble des modules habituels : circulation, acquisitions, statistiques...La mise à jour est régulière et un contrat de maintenance est passé avec la société C3RB. Le stage fut l'occasion de découvrir les difficultés informatiques fréquentes et leur gestion complexe. En effet, il n'existe pas de poste d'informaticien, la BDP relevant, comme tous les services du conseil général d'une société prestataire de service, AXIT. Cette société est extrêmement sollicitée et son temps de réponse assez long. Il appartient donc à la directrice d'utiliser les ressources des uns et des autres. A la BDP, un agent technique, passionné d'informatique, exerce la maintenance nécessaire. Il travaille en binôme avec un assistant de conservation, plus compétent pour la partie bibliothéconomique du logiciel.

- Le catalogue

Le catalogage des ouvrages et des CD est effectué par les agents de la BDP, en format Unimarc. Le catalogue n'est pas accessible par internet, la BDP ne disposant d'aucun site<sup>4</sup>. La recherche ne peut donc s'effectuer que sur les postes de la bibliothèque ou, à distance, par un serveur minitel. L'interrogation par ce dernier moyen est cependant long et coûteux pour les usagers. Cet état de fait est assez dommageable, en particulier pour les bibliothécaires du réseau, qui ne peuvent donc opérer leur choix que *de visu*, une fois dans le bibliobus et non à distance. De plus, cela constitue un obstacle pour la mise en place d'un système de réservation efficace.

- Nombre de prêts effectués

La BDP a prêté au total 176 698 monographies et 23001 phonogrammes en 2000.

- Une logique de service public

Si la BDP est une institution en soi, comprenant ses locaux et ses moyens, elle est aussi au centre d'un réseau intégrant les bibliothèques des villes inférieures à 10.000 habitants<sup>5</sup>, qu'elle enrichit en documents et en services. La BDP est donc inséparable de tous ces établissements, qu'elle structure de manière continue. On peut affirmer de ce fait qu'elle s'inscrit dans une logique d'aménagement du territoire, et plus précisément d'équité territoriale. J'ai d'ailleurs noté que la métaphore utilisée le plus souvent par les acteurs que j'ai rencontrés est fluviale, la BDP "irriguant" le territoire du Vaucluse. Mon stage à la BDP fut donc très largement consacré à ce réseau.

### 3. Le fonctionnement du service

La BDP constitue un service du conseil général, régi donc par les règles applicables à tous les services de cette collectivité. Plusieurs particularités existent, qu'il me semble intéressant de mentionner. Tout d'abord, la

---

<sup>4</sup> Le site du conseil général est par ailleurs de très médiocre qualité, très pauvre, sans renvoi ni lien hypertexte. Un projet de constitution de nouveau site est à l'étude.

bibliothèque départementale n'a pas vocation à recevoir du public. Cela est une évidence, mais cette situation entraîne un mode de fonctionnement qui m'a fait penser aux administrations : sectorisation des tâches, développement du travail technique et, parfois, manque de communication ou petits conflits entre les membres du service. Ces événements sont inévitables dans toute organisation, cependant il me semble que l'absence de public – donc de contact extérieur – est vécu par certains comme un «confinement». Ensuite, la BDP comprend deux sites, ce qui est moins facile à gérer. Dans ce contexte d'organisation, la tâche de la direction est de faire fonctionner le mieux possible l'organisation.

Au cours du stage, j'ai assisté aux réunions de service mensuelles, dont les fonctions m'ont paru essentielles : communiquer les informations, réfléchir aux projets, organiser le service et, de manière plus générale, réaffirmer l'unité du service. Malgré tout, il m'a semblé que l'ensemble du personnel ne s'impliquait pas de manière identique dans ces réunions.

J'ai également assisté aux différentes manifestations organisées en direction des publics extérieurs, les lectures à voix haute à l'occasion de "Lire en fête", les stages de formation organisés à la BDP et animés par les personnels, les comités de lecture... A chaque fois, ces événements représentent à la fois des actes "classiques" d'un établissement de lecture publique, mais ce sont également des actes de gestion susceptibles d' "amener du sang neuf" à la BDP, comme le souligne l'un des personnels.

---

<sup>5</sup> Recommandations figurant dans la circulaire DLL de 1985.

# *La BDP et le réseau des bibliothèques de lecture publique du Vaucluse*

## **1. Les bibliothèques de lecture publique du Vaucluse**

### **1.1. Des équipements peu développés**

Il peut paraître surprenant, au sein d'un département qui jouit d'une image positive dans le domaine de la culture, de souligner la pauvreté des bibliothèques de lecture publique, y compris celles des villes les plus importantes. Le Vaucluse est certes le lieu de grands festivals de réputation internationale, le festival d'Avignon notamment, fréquenté par plus de 500.000 spectateurs en juillet. Néanmoins, ces événements sont ponctuels, n'attirent pas nécessairement les habitants du Vaucluse, et restent finalement peu liés à la lecture publique, et tout particulièrement à la lecture de proximité, dont la plupart des petites et moyennes bibliothèques sont l'instrument. Le cabinet Quiot, qui a réalisé un audit portant sur les équipements culturels du Vaucluse, souligne ainsi le «déséquilibre sectoriel (...) au profit des grandes institutions culturelles», qui se double d'un déséquilibre temporel car «l'utilisation de près de la moitié des subventions du conseil général se polarise (donc) sur deux mois d'été». Précisons que ces grandes manifestations sont financées par de multiples partenaires, dont le conseil général. D'une certaine manière, il s'agit là de concurrents très sérieux pour la lecture publique car monopolisant les crédits.

### **1.2. Les équipements des "grandes villes"**

Les établissements de lecture publique des communes dont la population excède 10.000 habitants ne sont pas desservis par la BDP, qui applique les recommandations de la circulaire de 1985. Néanmoins, ces bibliothèques

jouent un rôle important dans l'espace territorial, ne serait-ce qu'en raison de l'offre importante qu'un lecteur en attend, mais également à cause de la place centrale que les villes occupent au sein des groupements intercommunaux, sujet sur lequel je travaille. Le stage fut donc l'occasion de visiter ces lieux. La plupart des bibliothèques des communes d'importance du département connaissent d'importantes difficultés : la médiathèque Ceccano, à Avignon<sup>6</sup>, est depuis longtemps privée d'un budget suffisant et digne d'une ville de cette taille, la bibliothèque de Carpentras est dotée de locaux exigus, la bibliothèque d'Orange connaît, depuis l'élection du maire Front National en 1995, de très graves difficultés de tous ordres et ne dispose plus, à l'heure actuelle, de professionnel des bibliothèques.

### **1.3. Les bibliothèques des villes moyennes**

La situation n'est pas particulièrement brillante : la bibliothèque d'Apt fonctionne mal et seule la médiathèque de Cavaillon, créée récemment, propose des fonds variés et met en place une politique volontaire et cohérente. Les autres communes disposent de services peu développés et sans personnel qualifié ; certaines communes déléguant la mission de lecture publique à l'association "Lecture et bibliothèques pour tous", dont le fonctionnement (notamment le prêt payant) est par définition contraire au fonctionnement d'un service public. C'est ainsi le cas de l'Isle-sur-la-Sorgue et de Valréas, deux communes dont la population est loin d'être négligeable (respectivement 17000 et 9400 habitants). J'ai donc eu l'occasion de constater, durant les douze semaines de stage, les contradictions du territoire départemental : quelques établissements dynamiques, parfois situés dans des communes de taille modeste, et des bibliothèques peu développées dans de plus grosses agglomérations, où l'on pourrait s'attendre à découvrir une offre digne de ce nom. La conséquence est importante pour la BDP du Vaucluse, mais également pour la DRAC. A l'occasion des trois mois de stage, j'ai participé à plusieurs réunions entre la conseillère au livre de la région PACA

---

<sup>6</sup> La bibliothèque est classée, en raison de son fonds important de documents épiscopaux. L'établissement de Carpentras également.

et la directrice de la BDP pour harmoniser l'aide susceptible d'être apportée à ces grosses structures.

## 2. Le réseau des petites bibliothèques : un état des lieux peu brillant

La principale caractéristique, c'est le maillage très dense du territoire départemental en matière de bibliothèques, puisque le réseau se compose de 107 points de dessertes, répartis de la manière suivante. On constate la variété des statuts, puisque seulement huit bibliothèques sont municipales sur l'ensemble. Les autres statuts sont variés, le plus souvent de type associatif.

Type de dépôt	Nombre
Bibliothèque municipale	8
Bibliothèque relais	67
Antenne	25
Public particulier	7

### 2.1. Une disparité nord / sud

La première constatation, c'est le déséquilibre entre le sud du département et le nord en matière d'équipements normatifs<sup>7</sup>. Les huit bibliothèques municipales du département se situent en effet dans le sud, et plus précisément à proximité du Lubéron. Il serait trop hasardeux de tenter d'expliquer rigoureusement cette disparité en quelques lignes. Les facteurs explicatifs souvent avancés sont variés : sociaux (le Lubéron est depuis quelques décennies un endroit attirant artistes et écrivains), économiques (l'attraction d'Aix-en-Provence et de Marseille), intellectuels (présence par exemple de l'éditeur *l'Aube* à La Tour d'Aigues,), politiques, etc. Précisons par ailleurs que le fait d'être municipal ne constitue pas en soi un critère de

---

<sup>7</sup> Rappelons que le CNL a fixé la norme spatiale à 0.07 m<sup>2</sup> par habitant. Le classement est le suivant :

- bibliothèque municipale : un local, un personnel fonctionnaire de la filière des bibliothèques, un budget
- bibliothèque relais : deux éléments sur les trois précédents
- antenne : une ou aucune de ces conditions

qualité, simplement, cela implique au moins une certaine cohérence dans la politique suivie : professionnalisation du personnel - donc continuité - budget, local, et par conséquent une qualité plus importante des services rendus. On constate en effet que les équipements municipaux proposent une offre documentaire largement supérieure aux autres bibliothèques et un espace souvent plus important.

Hormis ce décalage territorial, le département connaît également une grande diversité des locaux et équipements proposés : 33 bibliothèques sont aux normes sur les 107 points desservis et dans certains cas, le manque d'espace est flagrant. Les déplacements que j'ai pu effectuer au cours du stage m'ont permis de constater la diversité des établissements qui dans certains cas sont de simples armoires ou des locaux très exigus, ainsi que la disponibilité et le courage des bénévoles.

## 2.2. Un personnel aux statuts hétérogènes

- Les bénévoles

La même diversité est visible au sein des personnels. Si l'on excepte les professionnels des bibliothèques en poste dans les établissements du sud, tous les cas de figures existent, et principalement la gestion par un personnel bénévole. On ne reviendra pas sur ce statut, sans lequel « la lecture publique ne pénétrerait pas aussi profondément l'ensemble de notre territoire » (M.Melot), mais les nombreux déplacements opérés m'ont permis de constater que la gestion par les bénévoles exclusivement comportait certains risques, ces derniers devant être soigneusement formés, pour offrir un service de qualité<sup>8</sup>.

- Autres statuts

La constatation est identique pour les Emplois-jeunes ou les Contrats-emploi-solidarité. Ces dispositifs sont souvent utilisés dans des bibliothèques du réseau, notamment en raison de leur faible coût financier. Néanmoins, ils possèdent leurs limites : absence de continuité, manque de formation en

---

<sup>8</sup> Le Conseil supérieur des Bibliothèques avait d'ailleurs publié en 1992 une « Charte des bibliothécaires volontaires », ce qui constitue une manière de reconnaître et d'encadrer de manière non directive le travail des bénévoles.

rapport avec le monde des bibliothèques, difficulté à prendre en compte les attentes du public...

Privées de personnels professionnels et dans certains cas, de bénévoles qui sont présents de manière régulière, certaines bibliothèques sont ainsi le lieu d'un paradoxe étonnant puisque dotées de locaux et de mobiliers normatifs, parfois récents (souvent subventionnés par la DRAC), mais sans moyens de fonctionnement, donc sans vie. C'est ainsi le cas de Saint-Pierre-de-Vassol, jolie petite bibliothèque à vocation intercommunale, construite en 1996 mais sans budget, et sans véritable public puisqu'ouverte très peu de temps dans la semaine, faute de personnel investi.

### **2.3. La bibliothèque et les élus politiques locaux**

J'ai eu l'occasion de constater, à l'occasion de rencontres avec les élus des communes ou des groupes de travail auxquels la directrice m'a convié, à quel point la bibliothèque constituait un objet politique souvent sensible. Tout d'abord car elle est un équipement municipal que les élus choisissent ou non de développer. La culture constitue en effet une compétence facultative pour les communes. Or l'analyse de la cartographie existante et les entretiens réalisés soulignent à quel point la volonté politique de développer les bibliothèques est relativement faible dans le département, sauf dans quelques rares cas. Les arguments développés par les élus que j'ai rencontrés sont attendus : manque de moyens financiers, faible fréquentation de la bibliothèque... Il suffit cependant de constater que pour un même seuil démographique, les situations sont diamétralement opposées. Ainsi, si les élus de Châteauneuf-de-Gadagne ( presque 3000 habitants) ont fait le choix de bâtir un établissement fonctionnel, de le doter d'un budget suffisant et de construire ainsi une offre attirant les usagers. Ce raisonnement est cependant rare dans le département.

### 3. La structuration du réseau par la BDP

#### 3.1. Des missions multiples

##### 3.1.1. Structurer le réseau des bibliothèques

La BDP du Vaucluse, comme l'ensemble des bibliothèques départementales, joue un rôle fondamental au sein du réseau des petites bibliothèques. On rappellera tout d'abord, sans les détailler, ces missions qui dépassent le simple prêt d'ouvrages. Je détaillerai ensuite certaines d'entre elles, auxquelles je fus associé durant le stage.

##### 3.1.1.1. *Elargir l'offre documentaire*

Cette mission passe par le dépôt de documents dans les établissements du réseau grâce aux bibliobus. Le passage est trimestriel, chaque dépositaire venant choisir directement dans le bibliobus un échantillon de documents répartis par genre, bénéficiant de plus des conseils du bibliothécaire pendant ce choix. Le prêt des documents sonores est différent puisqu'il est essentiellement direct, le musibus tournant régulièrement dans 28 communes du département toutes les cinq semaines. Quelques dépôts existent (6) mais uniquement dans les bibliothèques ayant déjà constitué un fonds musical. J'ai effectué plusieurs tournées à l'occasion du stage. Le musibus stationne généralement sur la place du village, durant une à deux heures, et accueille un public très hétérogène. Le bibliothécaire et le chauffeur sont le plus souvent très sollicités.

##### 3.1.1.2. *La formation*

Il s'agit d'un service essentiel, organisé sous formes différentes : des actions ponctuelles, réparties dans l'année et spécialisées, et des actions dites de "formation initiale", sur plusieurs jours, destinées à offrir aux dépositaires une première approche des outils de gestion d'une bibliothèque, à la façon d'une boîte à outils. On reviendra sur la politique générale qui sous-tend ces actions. L'ensemble de ces formations sont gratuites, les stagiaires n'ayant à

régler que leurs déplacements, et locales, puisqu'elles ont lieu à Sorgues et à Cadenet.

#### 3.1.1.3. *Une aide à l'informatisation*

Il s'agit là d'un enjeu majeur pour les bibliothèques du réseau. L'aide de la BDP est triple : orienter les bibliothécaires du réseau dans l'équipement (choix du matériel, des logiciels...), les initier aux principes de base de l'informatisation de leur établissement, notamment pour le catalogage, et enfin leur fournir l'ensemble des notices déjà constituées, soit sous forme de disquette, soit sous forme de cédérom. Cette incitation se révèle *a priori* efficace puisque un tiers des établissements est en cours d'informatisation, malgré les difficultés financières (il faut convaincre la municipalité de l'intérêt d'une informatisation), humaines (certains bénévoles ne souhaitent pas utiliser l'outil informatique) et malgré surtout la charge de travail occasionnée.

#### 3.1.1.4. *Un rôle de conseil*

La BDP remplit une fonction d'aide et de conseil dans les démarches auprès de la DRAC et auprès des services de l'action culturelle du conseil général, pour toutes les animations notamment. Outre ce rôle, la directrice est inscrite dans un réseau complexe de relations sociales et de démarches auprès des élus locaux pour inciter ces derniers à développer leur bibliothèque. Une bonne partie du travail de la directrice est ainsi occupée par de fréquents déplacements auprès des maires.

#### 3.1.1.5. *Autres rôles*

Il s'agit de prêts de documents à long terme, de fourniture de mobiliers mis ainsi à disposition par le conseil général. La BDP dispose en effet d'une enveloppe budgétaire destinée à l'acquisition de mobilier de bibliothèque. Les établissements qui le souhaitent déposent leur candidature auprès de la BDP. En 2000, le montant total était de 177 945,00 francs et cette aide concernait 12 communes.

On peut également préciser que l'ensemble de ces fonctions sont récapitulées dans un document synthétique, le « guide du dépositaire », sous forme de

classé, et mis à disposition de toutes les bibliothèques du réseau. Outre toutes les informations bibliothéconomiques, ce guide aide les bibliothécaires à effectuer les démarches auprès des administrations de la culture : CNL, DRAC... Enfin, la BDP dispose d'un bulletin de liaison trimestriel, *Mots Croisés*, qui publie différents articles sur la lecture publique et diffuse l'actualité en direction des bibliothèques du réseau.

La BDP du Vaucluse fait l'objet d'une politique cohérente et volontaire depuis plusieurs années. Il me semble en effet que la mission de la BDP, du moins celle du Vaucluse, s'affirme assez clairement après les hésitations que Bertrand Calenge rappelait en 1991 à la fin de son article : « les BCP vont peut-être élaborer enfin leur propre modèle de fonctionnement, intégré à la réalité historique, sociale et administrative de la France ». La cartographie et les déplacements à travers le territoire départemental m'ont permis de constater l'état des bibliothèques du réseau, qui, sans être particulièrement catastrophique, est peu reluisant. L'action entamée par la direction est donc un processus de structuration et de renforcement de celui-ci. Le travail auprès de Catherine Canazzi m'a montré la nécessité d'établir des objectifs clairs, rigoureux et à long terme. J'ai donc choisi de développer un peu plus longuement les deux principaux axes de travail développés par la directrice.

### **3.2. Inciter les bibliothèques à se développer**

La BDP n'a pas vocation à remplacer les bibliothèques municipales. L'axe de développement choisi par la direction depuis quelques années fait de la BDP un outil destiné principalement à impulser la lecture publique en structurant les établissements sans se substituer aux communes. Cette volonté est à la fois liée à une conception intellectuelle (l'intérêt pour la lecture de proximité) mais également à une réalité pragmatique, puisque le réseau des bibliothèques du Vaucluse est déjà bien constitué.

#### **3.2.1. Favoriser les dépôts**

Le système de prêt direct est depuis quelques années délaissé au profit des dépôts auprès des bibliothèques du réseau. Le dépôt est proportionnel aux

fonds de celles-ci, ce qui constitue une façon de les inciter à se doter d'une politique d'acquisition minimale ou, tout au moins, d'un budget. Il comprend 400 à 1000 ouvrages. Le bibliobus passe approximativement trois fois dans l'année. A l'occasion de mon stage, j'ai ainsi participé à plusieurs tournées de bibliobus et j'ai constaté la variété des situations. Le véhicule part toute la journée et dessert deux ou trois dépôts, selon l'éloignement. Le personnel est constitué d'un binôme chauffeur-bibliothécaire et le fonctionnement à peu près identique. Le chauffeur installe le micro-ordinateur portable et commence à enregistrer les retours avec la douchette pendant que la bibliothécaire reste dans le véhicule pour accueillir les dépositaires qui viennent chercher les nouveautés. Une fois le choix effectué, les ouvrages empruntés sont transportés dans l'établissement pour être enregistrés comme prêts, cependant que la bibliothécaire commence à ranger les retours sur les étagères.

Le rapport avec les dépositaires se passent en général très bien, ceux-ci étant prévenus depuis quelques semaines par la BDP du passage du bibliobus.

Dans certains cas, assez rares heureusement, le passage du bibliobus est perçu par les dépositaires comme une simple " livraison " et non comme un service. Les dépositaires entrent alors dans le véhicule et choisissent les ouvrages sans solliciter les conseils de la bibliothécaire qui s'y trouve. Le service public de la lecture en sort peu grandi : le personnel de la BDP est transformé en livreur, le choix des ouvrages est effectué parfois sans souci du public (le dépositaire les choisit en fonction de ses propres goûts). Ce manque de professionnalisme est assez rare, néanmoins il constitue l'un des risques principaux de la gestion par des bénévoles, qui tendent à s'approprier la bibliothèque publique pour la transformer en lieu personnel. Ce dysfonctionnement est d'autant plus pernicieux qu'il n'apparaît pas aux yeux de certains élus peu désireux d'embaucher un professionnel et pour lesquels il suffit d'« aimer les livres pour tenir la bibliothèque » (un élu interrogé). A cet égard, les contacts avec les bénévoles se sont avérés extrêmement fructueux, à la fois dans le cadre général du stage, mais également pour prendre connaissance des représentations qu'ils se font de la bibliothèque.

Cette dimension m'apparaît comme fondamentale. En effet, dans certains villages, la bibliothèque ne constitue pas un lieu ouvert sur le monde, mais plutôt un espace replié, un peu désuet, où l'on ne va pas volontiers. Le manque de local, de mobilier digne de ce nom, d'un minimum de mise en valeur, sont parfois flagrants et empêchent tout développement. D'autre part, les horaires d'ouverture, parfois extrêmement réduits (deux heures par semaine), contribuent encore davantage au manque d'intérêt des établissements.

Dans la plupart des cas cependant, le bibliothécaire du bibliobus est sollicité : conseil sur les genres, " ce qui marche ", les nouveautés...Le passage du véhicule, loin d'être simplement un moment physique (le transport des caisses, le passage à la douchette pour enregistrer les prêts et les retours), devient alors également l'occasion d'échanges en tout genre sur les ouvrages à choisir mais aussi de conseils plus techniques sur le catalogage, l'équipement, les acquisitions et le public visé.

### 3.2.2. les bibliothécaires de la BDP face au public

Le fonctionnement par dépôt de documents occasionne des conséquences assez différentes. Il m'a clairement semblé que les tournées étaient l'occasion pour le personnel de la BDP de reprendre contact avec le public et de « respirer un peu », comme m'a confié un membre du personnel. A ce titre, j'ai été très intéressé par le rapport très particulier que les professionnels de la BDP entretiennent avec le public final des lecteurs. Il est évident que l'ensemble des activités de ce service est fait pour et en fonction du public. A cet égard, je pense que l'esprit de service public est respecté de manière exemplaire par l'ensemble des agents de la BDP du Vaucluse, quelles que soient les fonctions exercées, réponses au téléphone, aides dans les démarches auprès de la DRAC et d'autres administrations, tournées...Il n'en reste pas moins que le contact direct avec le public est relativement peu fréquent, et assez particulier puisqu'il s'agit essentiellement de dépositaires, donc d'un public de professionnels ou tout au moins de semi-professionnels (à l'exception du musibus qui fonctionne en prêt direct) .

### **3.3. Le développement d'une logique contractuelle grâce à l'utilisation de conventions**

Dans la perspective de mon mémoire d'étude, j'ai travaillé sur les modèles de convention élaborés par Catherine Canazzi. J'ai donc constaté à cette occasion que le métier exercé par elle requerrait également une certaine connaissance des outils juridiques existant et, de manière générale, une bonne perception de l'environnement légal des bibliothèques et des institutions locales.

En effet, comme on vient de le voir, le rôle de la BDP est davantage un rôle d'impulsion que d'opérateur direct. Dans cette perspective, le travail de la directrice s'appuie sur la convention pour favoriser le développement des bibliothèques. Plus précisément, six types de conventions existent, pour l'ouverture de dépôt de livres, de CD, le prêt permanent d'ouvrages acquis sur les crédits CNL, l'informatisation, le prêt de mobilier et le passage du musibus. Le nouveau modèle élaboré pour le dépôt des CD audio représente à ce titre un exemple intéressant (annexe 12). Cette convention, signée entre le conseil général et la commune qui souhaite un dépôt de CD, prévoit notamment comme condition nécessaire le financement d'un fond propre de CD, à hauteur de cinq francs par habitant, comme le préconise par ailleurs le CNL. Les bibliothèques concernées constituent de cette manière un fonds de CD relativement conséquent, que les dépôts de la BDP viennent enrichir. L'ensemble des bibliothécaires avec lesquels je me suis entretenu sont satisfaits de ce fonctionnement puisqu'il leur permet d'obtenir un budget minimum et garanti.

L'utilisation de ce type d'instrument juridique est intéressant car il s'inscrit dans une perspective générale de contractualisation, la directrice ne cherchant pas à imposer mais à proposer une juste répartition des participations de part et d'autre. Il n'en reste pas moins que la convention n'est pas particulièrement appréciée par les élus locaux, qui se voient obligés d'investir un minimum pour respecter les termes du document signé. A l'heure actuelle, la convention est signée par seulement 6 communes.

### 3.4. Le conservateur au centre d'un réseau

J'ai pu constater, au cours de mon stage, l'aspect politique du poste occupé par madame Canazzi. La fonction de directeur s'inscrit en effet dans une logique résiliaire très forte, qui oblige le conservateur à d'incessants arbitrages et, plus pratiquement (et plus prosaïquement) à de nombreux déplacements. La BDP n'est en effet qu'un acteur parmi d'autres de la lecture publique au sein du territoire départemental. Dès lors qu'il souhaite développer une bibliothèque municipale, le directeur est par conséquent confronté à d'autres acteurs, avec lequel il est en quelque sorte forcé de s'entendre : élus municipaux, conseillers généraux, bibliothécaires, conseiller à la lecture de la DRAC<sup>9</sup>... Or il est évident que chaque acteur développe sa propre logique. Les entretiens que j'ai pu réaliser avec les élus municipaux révèlent ainsi une conception souvent identique : si les élus ne sont jamais par principe contre le développement de la lecture publique dans leur commune, la plupart ne souhaitent pas investir dans le financement de professionnels ou dans la construction ou l'extension de locaux dignes de ce nom, invoquant le manque d'argent, l'absence de lecteurs dans la commune...

L'action publique est donc le résultat de la confrontation de tous ces acteurs. J'ai été ainsi ponctuellement associé, au cours de mon stage, aux déplacements fréquents de la directrice, obligée de rencontrer l'ensemble de ces partenaires. La participation aux différentes réunions, avec les bibliothécaires du réseau, avec les élus du conseil général ou avec les élus locaux constituent donc autant d'exercices presque quotidiens auxquels Catherine Canazzi doit se plier. J'ai assisté à différentes réunions avec la direction du conseil général dont dépend la BDP et avec les bibliothécaires du Vaucluse. A chaque fois, j'ai noté que le travail de la directrice s'accompagnait d'un très important effort de communication ou de légitimation auprès des élus du département ou des élus municipaux. Sur le plan pratique, les conséquences sont multiples.

---

<sup>9</sup> Par ailleurs, la loi interdit que les collectivités territoriales exercent un pouvoir hiérarchique les unes sur les autres.

Tout d'abord, la fonction de directeur est étroitement soumise aux élus locaux. Cela ne signifie pas qu'il doit y avoir une concordance politique entre les élus du conseil général et la directrice, mais que toute action doit être justifiée, budgétée auprès des élus et auprès des différents directeurs : DGS, Directeur de la Culture et de l'Education, Vice-Président de la commission...Enfin, cela signifie que la directrice doit vérifier qu'elle dispose de l'appui des élus du conseil général, puisque seule la volonté politique -et en pratique le vote- légitime l'action publique.

Le métier exige par conséquent d'incessantes argumentations auprès de ces multiples interlocuteurs qui se révèlent autant de filtres avant la réalisation des projets proposés.

## **4. Professionnaliser les bibliothécaires**

### **4.1. Les comités de lecture**

J'ai participé aux différentes réunions avec les bibliothécaires du réseau, et notamment aux comités de lecture et au stage de formation initiale organisé du huit au seize novembre 2001. Ces activités ont des objectifs différents mais s'inscrivent dans une logique identique consistant à doter les bibliothécaires du réseau, la plupart bénévoles, de réflexes professionnels.

Les comités de lecture adultes et enfants ont lieu approximativement tous les deux mois. Y sont invités l'ensemble des bibliothécaires du réseau, sachant que la centrale de Sorgues et l'annexe de Cadenet ont chacune leur propre organisation. J'ai assisté à deux comités adultes de Sorgues et un comité enfants. A chaque fois, on comptait une dizaine de participants, sur un public potentiel de 40 à 50 personnes. La réunion dure approximativement une demi-journée et elle est animée par la bibliothécaire de la BDP. Les règles, très larges et plutôt souples, sont les suivantes : chacun présente le ou les ouvrages récent(s) lu(s) qu'il estime intéressant(s) et susceptible(s) d'enrichir le fonds d'une bibliothèque. Un petit débat s'ensuit, parfois vif mais toujours intéressant (par exemple sur le très médiatique M.Houellebecq lors de la

sortie en septembre de *Plateforme*, son dernier ouvrage). Ce qui est intéressant, c'est de constater l'émergence de problématiques très professionnelles dans ces échanges, ainsi le passage de la question très subjective "est-ce que j'aime (ou pas) ce livre ?" à "est-ce que cela intéressera le lecteur ?".

#### **4.2. Les actions de formation**

La BDP organise différents types d'actions, ponctuelles (journée conte, initiation au roman policier...) ou plus longues, telles que les formations initiales, d'une durée de six jours, qui ont lieu deux ou trois fois par an (annexe 11). Les séances de formation initiale auxquelles j'ai assisté étaient consacrées à l'animation, à l'histoire des bibliothèques et à l'évaluation de la semaine de formation. Les participants étaient douze, issus de cursus et dotés de statuts différents (voir le tableau qui suit) et tous avaient en charge une bibliothèque dans leur commune. Les attentes étaient variées, à la fois très spécifiques (techniques de catalogage notamment) et plus larges, puisque quelques-uns souhaitaient une initiation aux animations de la bibliothèque. La formation était assurée par le personnel de la BDP, chacun s'étant spécialisé dans tel ou tel domaine. Outre les connaissances apportées aux stagiaires, j'ai constaté que la formation était également l'occasion pour le personnel de la BDP de communiquer avec le public et de prendre un peu de recul par rapport aux tâches quotidiennes, même si tous ne partagent pas le même enthousiasme pour ce type d'actions.

### Tableau récapitulatif des origines des stagiaires

Les collections précisées sont celles des bibliothèques ayant communiqué à la BDP leurs statistiques. Les autres ne l'ont pas fait, par manque de temps ou de personnel<sup>10</sup>.

Statut du stagiaire	Nom et taille de la commune	Collections (documents imprimés)
Emploi-Jeune (E.J)	Aubignan (3837)	11 893
Bénévole (B)	Gigondas (648)	1364
B	Jonquerettes (1235)	
E.J	Lagnes (1473)	12 232
E.J	Les Valayans	4290
E.J	Mazan (4995)	
E.J	Mondragon (3353)	
Agent Administratif	Mondragon	
E.J	Serignan – du – Comtat (2255)	
E.J	Vacqueyras (1061)	2822
B	Vaison – la - Romaine (5899)	12561

---

<sup>10</sup> Le manque d'information ou de précision concernant les petites bibliothèques est par ailleurs un problème récurrent, la BDP n'ayant pas toujours de « retour » des enquêtes et informations qu'elle sollicite auprès des établissements.

## *Autres tâches réalisées au cours du stage*

### **1. Participation aux activités du service**

J'ai profité des trois mois de stage pour exercer certaines activités qui ne relèvent peut-être pas des fonctions d'un conservateur mais me paraissent utiles à connaître.

#### **1.1. A l'occasion des tournées**

- Réceptions et enregistrements des ouvrages en retour et en prêt dans les bibliothèques du réseau, rangement des livres.
- Conseil aux dépositaires sur les choix à effectuer dans le musibus et bibliobus, notamment à partir de la cotation Dewey.
- Prêt direct au public dans le musibus. Il s'agit là d'une expérience intéressante car elle permet d'avoir un aperçu de la variété des demandes adressées aux bibliothécaires, mais aussi au chauffeur, qui, dans cette situation, est également " en première ligne ". S'y révèle bien de plus l'intérêt de connaître parfaitement son fonds et les outils de requête du logiciel Orphée, mais également de posséder un minimum de culture musicale. Les tournées furent ainsi l'occasion de découvrir les grands noms du free-jazz, mais également le système de cotation des musiques du monde.

#### **1.2. Dans le service**

- Catalogage de certains ouvrages du fonds « Aube », maison d'édition du Vaucluse. Pour cela, j'ai utilisé le logiciel Orphée, utilisé par la BDP, et découvert quelques difficultés de fonctionnement ou particularités de cet outil.

- Catalogage de phonogrammes, CD notamment. Cet exercice fut l'occasion d'appréhender certaines règles spécifiques au fonds audiovisuel, particulièrement la classification assez complexe de la musique classique.

## **2. Contacts avec d'autres stagiaires et travail autour du sujet d'étude**

J'ai également mis à profit les douze semaines de stage pour rencontrer d'autres stagiaires de l'Enssib qui effectuaient leur stage dans les BDP du sud de la France. Le petit groupe de travail que nous avons constitué a permis l'échange d'informations à la fois théoriques mais également pratiques. La modeste démarche comparative que nous avons entreprise m'a fait constater la diversité et parfois les différences radicales entre départements. La prise en considération de ces différences m'a fait travailler et réfléchir à plusieurs critères : histoire des BDP provoquant un effet d'apprentissage pour l'ensemble des acteurs de la lecture publique, état du réseau des bibliothèques locales, positions successives des conseils généraux vis-à-vis de leur bibliothèque départementale, poids des facteurs purement politiques... Tout ceci fut discuté à la bibliothèque départementale de l'Aude, où notre camarade Thomas Jouneau nous a accueilli le 29 octobre 2001. Dans tous les cas, la perspective comparative qui fut rendue possible m'a permis de constater à quel point la BDP est un outil politique, non au sens où le personnel serait plutôt " de droite " ou " de gauche ", mais parce qu'elle est au cœur des choix (ou non-choix) qui sont opérés et construits à la fois par les pouvoirs publics locaux dont elle dépend mais aussi par le personnel de l'établissement.

## **CONCLUSION**

Le stage de trois mois fut donc l'occasion d'appréhender les différents enjeux d'une bibliothèque de lecture publique. Il s'agissait également de prendre en considération les différentes facettes du métier de conservateur de bibliothèque. La durée relativement longue du stage et l'accueil chaleureux de l'ensemble du personnel ont rendu possible ces tâches. Enfin, la visite des bibliothèques du réseau ainsi que le contact avec d'autres BDP ont contribué à alimenter les réflexions qui ont conduit à l'élaboration du mémoire d'étude.

## Bibliographie

### Monographies

**ADBBDP.** *Les espaces ruraux, un enjeu culturel : actes des journées d'étude de Chambéry, 16 et 17 novembre 1992.* Bourg-en-Bresse : ADBBDP, 1993. 131 p.

**ADBBDP.** *Le livre en campagne, bibliothèques départementales en jeu : actes du colloque du cinquantenaire, Centre Georges Pompidou, 13 et 14 novembre 1995.* Bourg-en-Bresse : ADBBDP, 1996. 179 p.

**CABINET M.QUIOT.** *Mission d'étude pour un schéma de développement culturel départemental pour le Vaucluse.* (non publié). 28 p.

**CALENGE Bertrand.** *Histoire des bibliothèques françaises. Tome IV.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1992. Les BCP à la recherche d'une définition.

**HERVIEU B. et VIARD J.** *Au bonheur des campagnes et des provinces.* Marseille : Ed. de l'Aube, 1996.

*Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions. Vol. 6 : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Martinique.* Paris : Payot, 1995. 192 p.

**POIRRIER P. et RIOUX J.P. (dir.).** *Affaires culturelles et territoires.* Paris : la Documentation française, 2000. 335 p.

**ROUET François.** *Les dépôts des BCP.* Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 1981.

### Articles de périodiques

**BEHAR Daniel et ESTEBE Philippe.** Politiques culturelles et territoire : la banalisation douloureuse. *BBF*, 2001, t.46, vol.3, p.15-26.

**CARACO Alain.** Dix ans après : l'évolution des bibliothèques départementales de prêt. *BBF*, 1997, t.42, n°5, p.16-20.

**ROUSSELOT S.** L'organisation des dessertes à la BDP. *BBF*, 1997, t.42, n°5, p.44-49.

**VINGTDEUX, Nelly.** Le paradoxe des bibliothèques départementales de prêt. *BBF*, 1996, t.41, vol.5, p.49-53.

### **Contributions à un colloque**

**FAURE Alain et NEGRIER Emmanuel.** La politique culturelle des agglomérations en France : vers une nouvelle donne communautaire ? *Bibliothèques départementales et développement local : colloque de l'ADBDP, Angers, 13 et 14 novembre 2000* [en ligne]. Disponible à l'adresse suivante :

<http://www.adbdp.asso.fr/associations/JE2000/faure-negrier.htm>

### **Textes législatifs**

Ordonnance 45-2678 du 2 novembre 1945.

Loi 83-663 du 22 juillet 1983.

Loi 82-213 du 2 mars 1982.

Arrêté du 5 novembre 1985.

Circulaire DLL 85-47 du 1<sup>er</sup> Août 1985.

Loi 92-651 du 13 juillet 1992.

## *Annexes*

Annexe 1 : cartes

Annexe 2 : présentation générale du département

Annexe 3 : acquisitions et collections de la BDP

Annexe 4 : budget de fonctionnement (exercice 2000)

Annexe 5 : statistiques comparées des BDP de la région PACA

Annexe 6 : organigramme général des services du conseil général du Vaucluse

Annexe 7 : organigramme de la direction générale adjointe « Education, culture et sport »

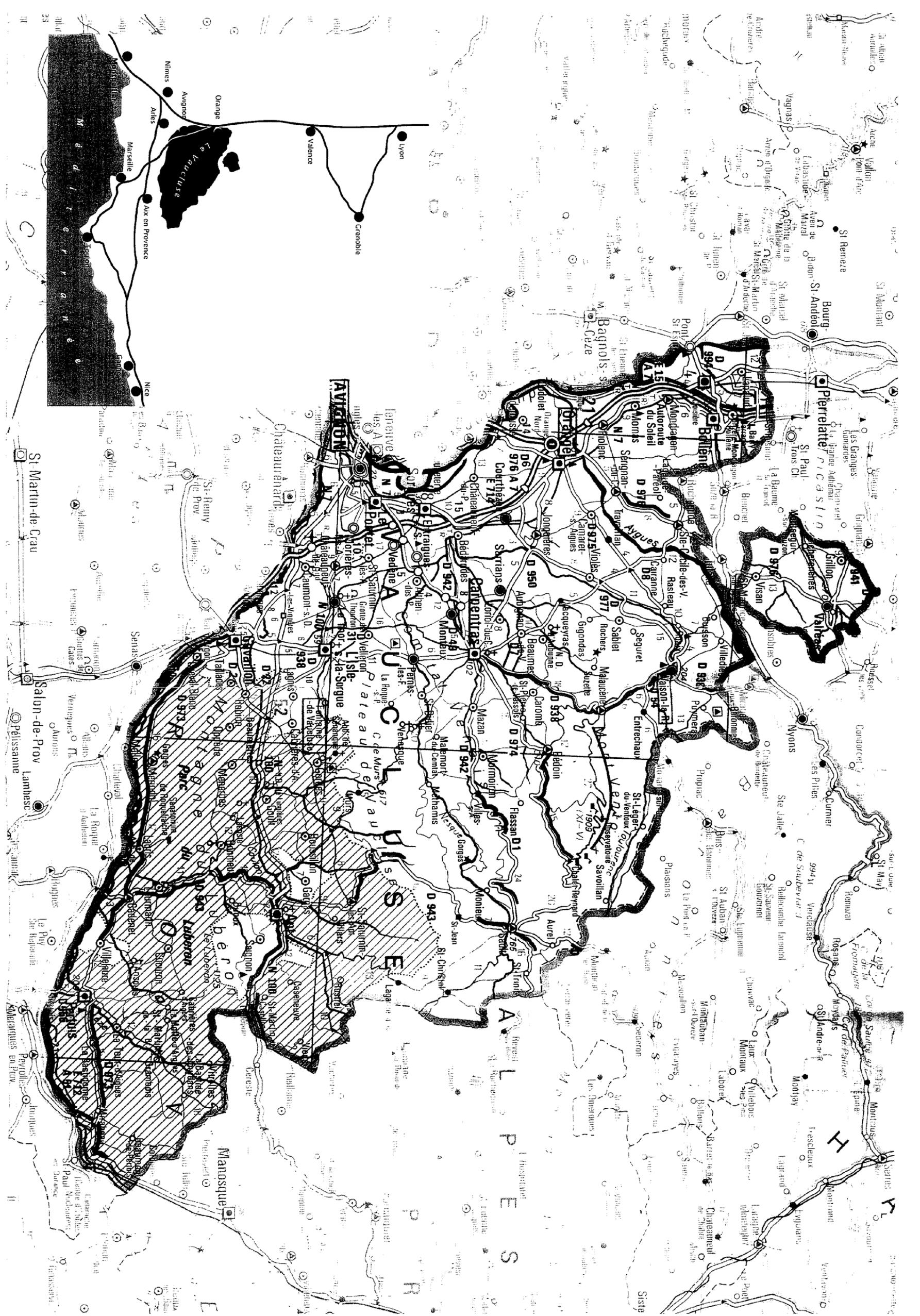
Annexe 8 : organigramme de la commission « Culture et tourisme » du conseil général (avant les élections du printemps 2001)

Annexe 9 : organigramme de la commission « Culture et éducation » (après les élections de printemps 2001)

Annexe 10 : programme du stage de formation de base organisé pour les bibliothécaires du réseau (novembre 2001)

Annexe 11 : exemple de la diversité des formations organisées par la BDP (année 2000)

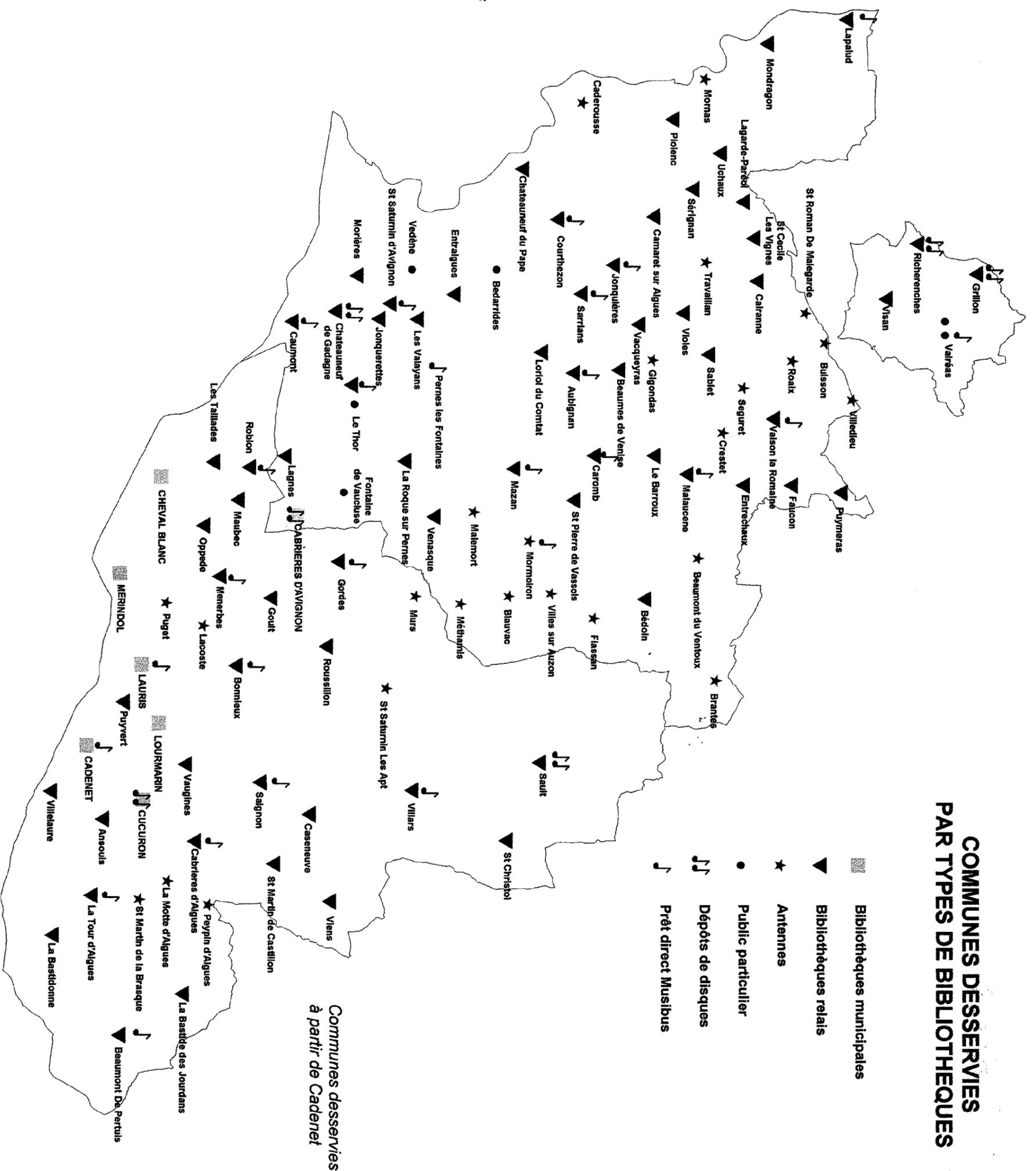
Annexe 12 : convention entre le conseil général et une commune souhaitant l'ouverture d'un dépôt de disques.



# COMMUNES DESSERVIES PAR TYPES DE BIBLIOTHEQUES

- Bibliothèques municipales
- ▼ Bibliothèques relais
- ★ Antennes
- Public particulier
- ↵ Dépôts de disques
- ↵ Prêt direct Musibus

Communes desservies  
à partir de Sorgues



## ANNEXE 2 : PRESENTATION GENERALE DU DEPARTEMENT

### (EXTRAIT D'UNE BROCHURE EDITEE PAR LE CONSEIL GENERAL)

#### **Le Vaucluse, les portes de la Provence**

Situé au cœur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), le Vaucluse a hérité, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, des territoires des Comtats d'Avignon et du Venaissin, de la principauté d'Orange, de la viguerie d'Apt et du Comté de Sault. S'étendant du Rhône à la Durance, il bénéficie, à l'ouest, de riches plaines (le Grand Avignon, le Haut-Vaucluse et le Comtat) et, à l'est, de régions montagneuses (Mont Ventoux, Luberon et Monts de Vaucluse), faisant de l'agriculture, notamment la viticulture, l'horticulture, l'arboriculture et l'élevage, une de ses activités principales

#### **Une population concentrée dans les vallées de la Durance et du Rhône**

Avec près de 500 000 habitants, le Vaucluse compte 11 % de la population régionale. A l'image de nombre de départements français, les Vauclusiens vivent essentiellement dans les régions situées autour des grandes agglomérations et le long des principales voies de communication (autoroute A7, TGV Méditerranée, aéroport Avignon-Caumont, relais nautique d'Avignon-Plaisance et port de commerce d'Avignon-Le Pontet). Les Vauclusiens sont jeunes, 25 % des habitants ont moins de 20 ans, et bien qualifiés : les effectifs universitaires ont progressé de 4,5 % en un an et le nombre des jeunes de 16 à 26 ans en formation en alternance atteint les 3 000

d'affaires annuel de 5,8 milliards de francs, dont 90 % proviennent des productions viticoles, maraîchères et arboricoles. Cette richesse agricole fait de l'agroalimentaire l'une des industries de pointe du département de Vaucluse. La situation géographique du Vaucluse lui permet également d'attirer tout au long de l'année quelque 3,5 millions de touristes, soit un chiffre d'affaires annuel de plus de 4 milliards de francs. Aux côtés de ces deux activités économiques traditionnelles, le Vaucluse mise sur la haute technologie, autour du technopole agroparc, et connaît un fort développement de son secteur tertiaire.

#### **Le Vaucluse, terre de cultures et de loisirs**

Des 545 sites et monuments culturels classés aux espaces naturels (le Luberon, le Mont-Ventoux, les Ocre de Roussillon et de Rustrel), en passant par les festivals (Festivals Off et In d'Avignon, Chorégies d'Orange, Estivales de Carpentras) et les sites romains d'Orange et de Vaison-la-Romaine, le Vaucluse offre de nombreuses activités culturelles et sportives : 15 lieux de baignade, 3 golfs internationaux, plus de 3 000 km de sentiers pédestres, équestres ou VTT, sites de spéléologie, de parapente ou de montgolfière, 54 musées, 3 monuments inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.



#### **Le Vaucluse en chiffres**

3 567 km<sup>2</sup> – 140 habitants/km<sup>2</sup>

24 cantons et 151 communes, dont 4 comptent plus de 20 000 habitants

2 800 heures d'ensoleillement par an pour 80 jours de pluie annuels

499 685 habitants, dont 25 % ont moins de 20 ans

190 746 ménages

106 246 écoliers, collégiens et lycéens

2,5 millions de voyageurs transitent chaque année par la gare d'Avignon

7 837 exploitations agricoles

2 550 entreprises industrielles

près de 25 000 actifs dans l'artisanat, soit 10 milliards de chiffre d'affaires

54 musées et près de 550 sites ou monuments culturels classés

**ANNEXE 3 : ACQUISITIONS ET COLLECTIONS DE LA BDP (EXTRAIT  
DU RAPPORT 2000 ENVOYE PAR LA BDP A LA DLL)**

## 1 - LES ACQUISITIONS

ACQUISITIONS	RAPPEL 1998	RAPPEL 1999	2000	EVOLUTION 2000/1999
LIVRES - SORGUES	5 451	6 048	5 938	-1,10
LIVRES - CADENET	4 197	3 382	3 681	2,99
<b>TOTAL LIVRES</b>	<b>9 648</b>	<b>9 430</b>	<b>9 619</b>	<b>1,89</b>
<b>DISQUES</b>	<b>1 343</b>	<b>1 330</b>	<b>1 821</b>	<b>4,91</b>
VIDEOS	0	35	8	-0,27
CDROM	0	10	3	-0,07
<b>TOTAL ACQUISITIONS DOCUMENTS</b>	<b>10 991</b>	<b>10 805</b>	<b>11 451</b>	<b>6,46</b>

**2. COLLECTIONS**

COLLECTIONS	AU 31/12/1998	AU 31/12/1999	AU 31/12/2000
CENTRALE	103 426	109 325	109 688
ANNEXE	50 973	53 921	53 076
DISCOTHEQUE	20 799	21 475	22 152
VIDEOS	NC	NC	161
CDROM	NC	NC	19
Périodique	NC	NC	165
Image	NC	NC	62
Jeux + carte plan	NC	NC	38
<b>TOTAL COLLECTIONS</b>	<b>175 198</b>	<b>184 721</b>	<b>185 361</b>

**ANNEXE 4 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT (EXERCICE 2000)**

## 2 - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Budget primitif : 1 307 500 F  
 Budget supplémentaire : 135 400 F  
 TOTAL : 1 442 900 F

AFFECTATION	RAPPEL DEPENSES 1998	RAPPEL DEPENSES 1999	BUDGET 2000	DEPENSES 2000	EVOLUTION 2000/1999
Carburant	33 803,00 F	30 133,34 F	40 000,00 F	38 448,55 F	27,59%
Produits d'entretien	1 382,00 F	2 499,40 F	2 500,00 F	2 446,82 F	-2,10%
Fournitures de bureau	23 522,00 F	19 236,44 F	14 000,00 F	14 005,70 F	-27,19%
Autres fournitures	80 514,00 F	43 218,65 F	57 000,00 F	55 120,75 F	27,54%
Taxes et impôts	15 635,00 F	11 082,00 F	11 800,00 F	11 626,00 F	4,91%
Locations de matériel	10 800,00 F	14 399,48 F	25 700,00 F	25 341,78 F	75,99%
Entretien matériel	8 632,00 F	8 744,37 F	2 000,00 F	1 646,34 F	-81,17%
Entretien véhicule	28 146,00 F	30 020,66 F	19 000,00 F	17 963,95 F	-40,16%
Acquisition petit matériel	2 976,00 F	2 419,43 F	1 900,00 F	1 854,25 F	-23,36%
E. D. F. G. D. F., Eau...	104 788,00 F	118 160,86 F	110 000,00 F	101 069,72 F	-14,46%
Assurance	50 844,00 F	51 996,62 F	0,00 F	0,00 F	-100,00%
Frais de déplacement *	45 777,00 F	34 686,81 F	56 000,00 F	40 482,07 F	16,71%
Impression	30 445,00 F	42 994,67 F	60 100,00 F	60 025,36 F	39,61%
Autres prestations de service	89 171,00 F	79 361,39 F	94 000,00 F	93 382,27 F	17,67%
Abonnements	27 130,00 F	29 424,91 F	30 000,00 F	28 965,50 F	-1,56%
Acquisition de documents	861 771,00 F	972 809,75 F	907 400,00 F	902 489,42 F	-7,23%
P. T. T.	49 990,00 F	22 000,00 F	11 500,00 F	11 500,00 F	-47,73%
<b>TOTAL</b>	<b>1 465 326,00 F</b>	<b>1 513 188,78 F</b>	<b>1 442 900,00 F</b>	<b>1 406 368,48 F</b>	<b>-7,06%</b>

\* Les frais de déplacement du 4ème trimestre 2000 n'ont pas été mandatés sur le budget 2000

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT

AFFECTATION	RAPPEL	RAPPEL	DEPENSES	EVOLUTION
	1998	1999	2000	2000/1999
Achat de livres - Centrale	326 751,27 F	348 330,76 F	347 205,35 F	-0,32%
Achat de livres - Annexe	250 099,03 F	252 335,06 F	256 136,05 F	1,51%
Achat de livres (Fonds Professionnel)	10 490,51 F	9 983,62 F	10 759,50 F	7,77%
Achat Catalogue Editions de l'Aube	3 824,00 F	4 168,20 F	4 761,60 F	14,24%
Achat livres intérêt local	0,00 F	60 000,00 F	58 400,00 F	-2,67%
Aides aux communes/ Dotation C.N.I. + Caisses thématiques	114 895,41 F	100 027,10 F	34 966,70 F	-65,04%
Achat de disques	155 711,19 F	164 202,28 F	176 023,95 F	7,20%
Achat de vidéo	0,00 F	3 616,06 F	1 241,27 F	-65,67%
Achat CD ROM	0,00 F	9 868,67 F	229,00 F	-97,68%
Achat d'expositions			12 766,00 F	
TOTAL	861 771,41 F	952 531,75 F	902 489,42 F	-5,25%

## AIDES AUX COMMUNES

Aides au titre de la création ou lère année de fonctionnement :

- UCHAUX : 10 000 F  
 - JOUCAS : 10 000 F

Aide au titre du développement du réseau :

- AUBIGNAN : 5 000 F  
 - CADENET : 5 000 F  
 - LA TOUR-D'AIGUES : 5 000 F

**ANNEXE 5 : STATISTIQUES COMPAREES DES BDP DE LA REGION  
PACA (FOURNIES PAR LA DRAC)**

Statistiques comparées des bibliothèques  
départementales de prêt de PACA

Sources rapports DLL 1999  
rapports BDP 2000

	<b>04</b>	<b>05</b>	<b>06</b>	<b>13</b>	<b>83</b>	<b>84</b>
<b>Population à desservir</b>	97.952	70 277	188 707	338.476	307.325	218 614
<b>% de population</b>	75	62	19,41	19,23	37,68	45,94
<b>Dépenses de personnel</b>	2 720.659	2.192 059	6.010 927	6 123.341	NC	4.048.028
<b>F/hab.</b>	27,8	31,2	31,85	18	NC	18,5
<b>Dépenses d'acquisitions</b>	917.000	917.000	1.505 000	2 977.489	2.221.370	931.454
<b>F/hab.</b>	9,36	12,9	7,98	8,80	7,2	4,26
<b>Nombre total d'emplois</b>	18,40	11	30,10	30,80	23,90	18,40
<b>Nombre d'habitants pour un emploi</b>	5 323	6 388	6 269	12 002	12.858	11 881
<b>% du personnel professionnel</b>	41,4	63,6	30,2	34	38,4	52,2
<b>Nombre d'imprimés pour 100 hab.</b>	102,1	286,8	67,4	81,9	64,6	74,7
<b>Acquisitions d'imprimés pour 100 hab.</b>	7,5	16,7	6,2	6,6	7,3	4,3
<b>Nombre de documents sonores pour 100 hab.</b>	12,3	3,2	10,9	8,4	5,8	9,8
<b>Vidéo</b>	0	5,9	7,1	3,8	2,6	0,1

**ANNEXE 6 : ORGANIGRAMME GENERAL DES SERVICES DU  
CONSEIL GENERAL DU VAUCLUSE**



Conseil général de Vendée

**Président  
du Conseil général  
Claude HAUT**

**Cabinet  
du Président  
Jean GATEL** (2)

**Direction générale  
des services**  
Directeur général : Norbert PAGE-RELO

Direction  
du contrôle  
de gestion central

Direction  
environnement  
et cadre de vie (3)

Direction  
ressources  
humaines (5)

Direction  
économique,  
emploi et tourisme (4)

Direction  
affaires  
administratives  
et juridiques (6, 7)

Direction  
aménagement  
du territoire  
travaux  
et bâtiments (8, 9, 10)

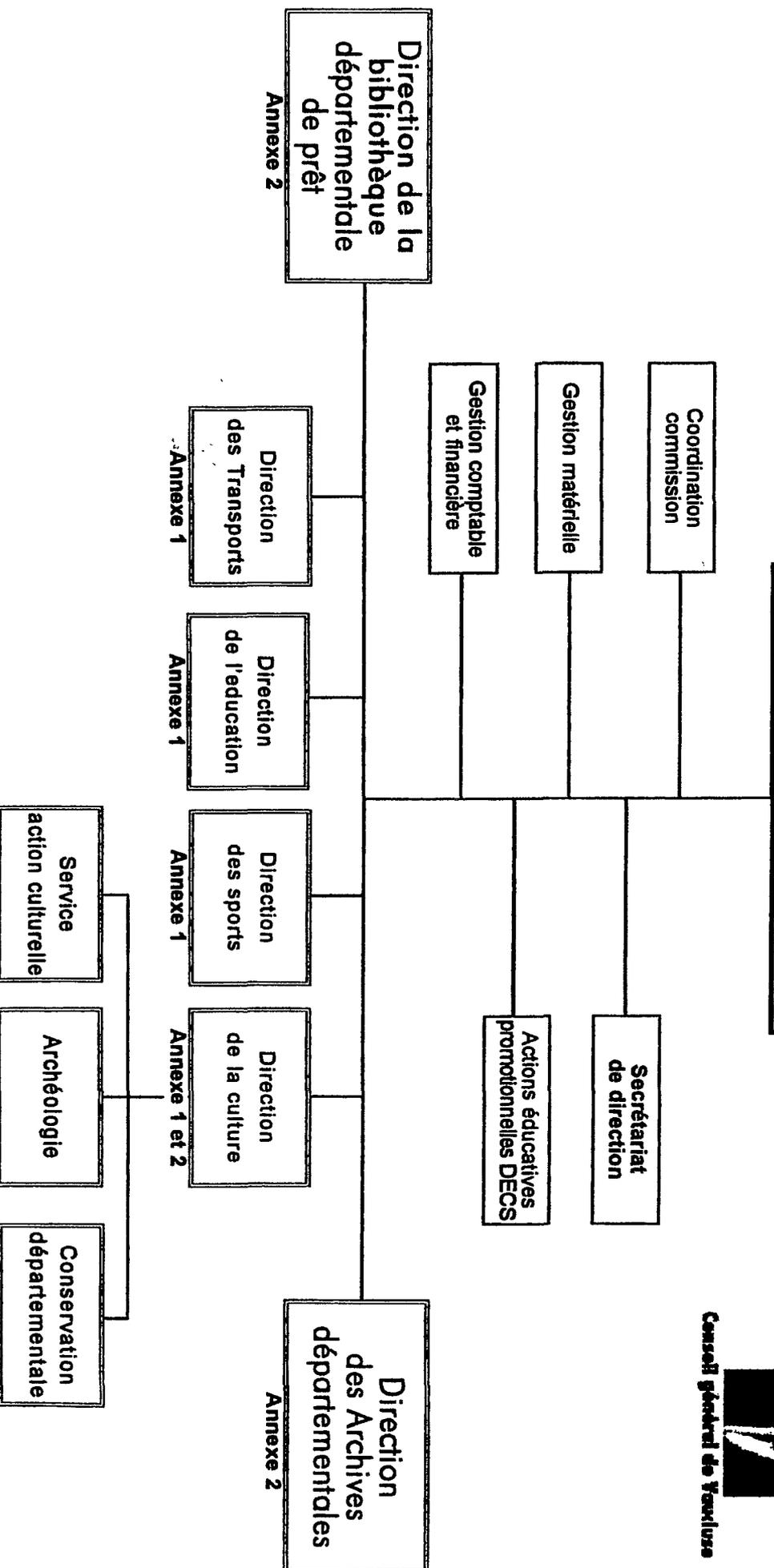
Direction  
générale adjointe  
finances et  
nouvelles  
technologies (11, 12, 13)

Direction  
générale adjointe  
action sociale  
et solidarité (14, 15, 16)

Direction  
générale adjointe  
éducation,  
culture  
et sports (17, 18, 19)

**ANNEXE 7 : ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE « EDUCATION, CULTURE ET SPORT »**

**Direction générale adjointe  
éducation,  
culture et sports**



**Conseil général de Yvelines**

**ANNEXE 8 : ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION « CULTURE ET  
TOURISME » DU CONSEIL GENERAL (AVANT LES ELECTIONS DE 2001)**

**COMMISSION DE LA CULTURE ET DU TOURISME**

**PRESIDENT**

Thierry MARIANI

**MEMBRES**

Maurice CHABERT

Maurice GIRO

Jean-Michel FERRAND

André CASTELLI

Roger FENELON

Michel FULLET

Michel TAMISIER

(effectif : 8 membres)

NB : Le Président du Conseil Général est membre de droit

**ANNEXE 9 : ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION « CULTURE ET  
EDUCATION » DU CONSEIL GENERAL (APRES LES ELECTIONS DE 2001)**

Les Présidents des différentes commissions thématiques ont été désignées de la façon suivante :

**Commission des travaux publics et de l'aménagement du territoire  
Président : Xavier BERNARD**

**Commission des finances  
Président : Pierre BOYER**

**Commission des sports, des loisirs et de l'habitat  
Présidente : Michèle FOURNIER-ARMAND**

**Commission environnement et cadre de vie  
Président : Michel BAYET**

**Commission action sociale  
Président : André CASTELLI**

**Commission développement économique, tourisme et emploi  
Président : Michel FUILLET**

**Commission culture et éducation  
Président : Michel TAMISIER**

**Commission de l'agriculture  
Président : André FARAUD**

**ANNEXE 10 : PROGRAMME DU STAGE DE FORMATION DE BASE  
ORGANISE POUR LES BIBLIOTHECAIRES DU RESEAU (NOVEMBRE 2001)**

**STAGE DE FORMATION DE BASE  
"INITIATION A LA GESTION D'UNE BIBLIOTHEQUE"**

**LIEU : SORGUES**

**DATES : Jeudi 8 - Vendredi 9 - Lundi 12 - Mardi 13 - Jeudi 15 et Vendredi 16 novembre 2001**

**PROGRAMME**

- **Le « paysage » des bibliothèques**
  - . Petit historique de la lecture publique en France
  - . Les différents types de bibliothèquesVisite de la B. D. P.
- **La bibliothèque publique**
  - . essai de définition
  - . lecture et monde rural
- **Conditions de développement d'une bibliothèque : un local , des collections, du personnel**
- **La notion de "circuit du document"**
- **Les acquisitions**
  - . une politique d'achat
  - . des outils bibliographiques
- **Le circuit du livre**
  - . Commande
  - . Réception des livres
  - . Mise à l'inventaire / Elimination
  - . Catalogage
    - = Les différents types de catalogues et leur rôle
    - = La rédaction d'une fiche de base  
(Travaux pratiques)
- **Classement et/ou classification**
  - Indexation DEWEY  
(Travaux pratiques)
- **Equipement et petites réparations**
- **L'accueil du public**
  - . Inscriptions
  - . Gestion du prêt
  - . Règlement intérieur
  - . Guide du lecteur
- **Visite d'une Bibliothèque Municipale**
- **La mise en valeur des collections et leur promotion auprès du public**
- **L'évaluation du service rendu**
  - . Statistiques
  - . Rapport d'activité
  - . Relation entre la bibliothèque et la municipalité
  - . Elaboration d'un budget
- **Disposition de subventionnement**
- **Et si on s'informatisait ?**
- **Diaporama**
- **BILAN**

**ANNEXE 11 : EXEMPLES DE LA DIVERSITE DES FORMATIONS  
PROPOSEES PAR LA BDP (ANNEE 2000)**

**6 - FORMATION**

INTITULE	LIEU	DATES	NBRE PARTICIPANTS	INTERVENANTS
Réparation de livres	CADENET	10 - 17 et 24 janvier	10	Personnel B.D.P.
Découverte du théâtre contemporain	LAGNES	20 et 21 janvier	10	Sabine TAMISIER
Littérature danoise	SORGUES	28 janvier	10	Jean RENAUD
Catalogage Matière	SORGUES	7 et 14 mars	10	Personnel B.D.P.
Formation de base	CADENET	du 20 au 28 mars	9	Personnel B.D.P.
Formation de base	SORGUES	du 23 au 31 mars	12	Personnel B.D.P.
L'Art du conte	CADENET	du 20 au 28 novembre	12	Personnel B.D.P.
BIBLIOTHEQUE ET ECOLE	SORGUES	27 et 28 avril	10	Françoise DIEP
Le Passage	SORGUES	5 mai		journée réseau
Catalogage matière	SORGUES	11 mai - 8 et 29 juin - 14 et 28 septembre	8	Brigitte FAVRESSE
Le Multimédia	CADENET	19 mai et 26 mai	9	Personnel B.D.P.
Science Fiction et Héroïc Fantasy	SORGUES	29 mai	11	Micheline VERGER
Rencontre avec un éditeur - GRANDIR	CADENET	6 octobre	13	Stéphane MANFREDO
Mise en valeur du livre	SORGUES	23 octobre	11	René TURC
	SORGUES	4 - 5 et 6 décembre	12	Françoise BOVIER-LAPIERRE

<b>INTITULE</b>	<b>LIEU</b>	<b>DATES</b>	<b>NBRE PARTICIPANTS</b>	<b>INTERVENANTS</b>
Comité de lecture jeunesse	CADENET	31 janvier - 13 mars - 15 mai - 19 juin - 25 septembre - 6 novembre - 12 décembre	15	Personnel de la B.D.P.
Comité de lecture jeunesse	SORGUES	18 janvier - 29 février - 4 avril - 16 mai - 20 juin 19 septembre - 7 novembre - 12 décembre	15	Personnel de la B.D.P.
Comité de lecture Adultes	CADENET	20 janvier - 30 mars - 25 mai - 14 septembre - 16 novembre	12	Personnel de la B.D.P.
Comité de lecture Adultes	SORGUES	15 juin - 28 septembre - 9 novembre - 14 décembre	10	Personnel de la B.D.P.

**ANNEXE 12 : CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET UNE  
COMMUNE SOUHAITANT L'OUVERTURE D'UN DEPOT DE DISQUE.**

**CONVENTION D'OUVERTURE D'UN DEPOT  
DE DISQUES DE LA B.D.P  
DANS LA COMMUNE DE.....**

Il est convenu entre :

Le Département de Vaucluse, représenté par son Président, M \_\_\_\_\_  
et la Commune de \_\_\_\_\_  
représentée par son Maire, M \_\_\_\_\_  
d'effectuer un dépôt de disques de la B.D.P. placé sous la responsabilité directe de la commune.

La création et /ou le maintien de ce dépôt donnent lieu à la signature de la convention présente et sont soumis au respect par les deux parties des clauses énumérées ci-après :

La Commune de \_\_\_\_\_ s'engage à :

1 - Le local

- mettre à disposition au sein de la bibliothèque un espace spécifique destiné à l'accueil des documents sonores, accessibles à l'ensemble de la population aux jours et heures d'ouverture de la bibliothèque, moyennant un droit d'inscription annuel ≤ à 50 F.
- doter la bibliothèque d'un matériel d'écoute approprié, à savoir : une Mini chaîne comprenant 1 lecteur laser de CD et 1 lecteur de K7 + 1 casque d'écoute.
- équiper la bibliothèque d'un mobilier spécialisé permettant la présentation des collections en libre accès.

2 - Le(s) responsable(s)

- désigner un interlocuteur de référence chargé de la gestion de ces fonds et des relations avec la B.D.P.
- faire suivre au(x) responsable(s) la formation élémentaire assurée par la B.D.P. et favoriser toute participation aux journées de formation continue proposées.

3 - Les collections

- constituer un fonds de base initial d'une valeur ≥ à 5 000 F.

- inscrire au budget communal un crédit annuel d'acquisition de documents sonores d'un montant minimum de 5 F. par habitant.
- rembourser les documents prêtés par la B.D.P. qui seraient perdus ou détériorés

#### 4 - La promotion

- rendre compte de l'activité et du développement de ce secteur par la tenue régulière de feuillets statistiques fournis par la B.D.P.
- soutenir et encourager les actions de promotion et d'animation mises en oeuvre dans ce dépôt.

Le Conseil général de Vaucluse par l'intermédiaire de la B.D.P. s'engage à :

#### 1 - Le local

- faciliter le choix du matériel et du mobilier ainsi que l'agencement et l'organisation de ce nouveau secteur.
- aider les bibliothèques dans l'acquisition de mobilier spécialisé en prenant en compte leurs besoins dans le cadre du dispositif existant (Prêt Permanent de Mobilier).

#### 2 - Le(s) responsable(s)

- proposer une formation élémentaire et continue au(x) responsable(s) désigné(s).
- donner accès à toutes les informations utiles pour le bon fonctionnement du secteur : revues, livres, discographie...

#### 3 - Les collections

- renouveler quatre fois par an le fonds de documents prêtés ; à chaque passage du musibus, l'emprunt ne pourra excéder 400 pièces.
- guider le(s) responsable(s) dans le choix de documents et le cas échéant dans leurs acquisitions.

#### 4 - La promotion

- fournir à la bibliothèque des feuillets statistiques lui permettant de suivre au jour le jour l'activité et le développement du secteur.
- accompagner les actions d'animation et de promotion du dépôt par le prêt d'expositions ou de matériel d'expositions.

Les dispositions de la présente convention annulent et remplacent toute convention antérieure concernant le même objet. La présente convention prend donc effet à la date de la signature par les deux parties ; elle est tacitement reconductible.

La Commune et le Conseil général garantissent la continuité du service offert conformément aux objectifs respectifs énoncés.

Toute modification intervenant dans le fonctionnement du dépôt devra donc faire l'objet d'une notification écrite et d'une éventuelle concertation ; la convention pourra alors être modifiée par avenant après accord des différentes parties. Néanmoins, en cas de manquement grave à l'une des clauses énoncées, la convention pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, la dénonciation deviendra effective trois mois après mise en demeure restée sans effet.

Fait à  
le

LE MAIRE,

Fait à  
le

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
GENERAL